



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2004
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Anguilla

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1-6	3
A. Géographie	1	3
B. Historique	2-4	3
C. Population	5-6	4
II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques	7-16	4
III. Budget	17-23	6
IV. Économie	24-54	7
A. Généralités	24-28	7
B. Secteurs économiques	29-40	8
C. Transport	41-52	11
D. Communications et électricité	53-54	13
V. Situation sociale	55-66	13
A. Généralités	55-57	13
B. Enseignement	58-60	14
C. Santé publique	61-64	14
D. Criminalité	65-66	15



VI.	Relations avec les organisations et mécanismes internationaux	67–69	15
VII.	Statut futur du territoire	70–79	16
A.	Position du Gouvernement territorial	70–74	16
B.	Position de la Puissance administrante	75–78	17
C.	Examen de la situation par l’Organisation des Nations Unies.	79	18

I. Généralités

A. Géographie

1. Anguilla¹ est située à 240 kilomètres à l'est de Porto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. Le territoire a une topographie relativement plate et sa superficie totale, y compris plusieurs îlots proches, est de 96 kilomètres carrés. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres. Quarante-deux pour cent de la population réside à La Vallée, capitale d'Anguilla.

B. Historique

2. Peuplée à l'origine par les Arawaks, Anguilla a tout d'abord été colonisée par des Britanniques en 1650. Pour des raisons administratives, le territoire a été considéré comme constituant une fédération unique avec Saint-Kitts-et-Nevis de 1871 à 1980. Suite à la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962, Saint-Kitts-et-Nevis-Anguilla est devenu un État associé au Royaume-Uni. En 1967, la population d'Anguilla a organisé un certain nombre de manifestations en faveur de la sécession. Lors du référendum tenu en juillet 1967, les habitants se sont prononcés en faveur de l'indépendance par 1 813 voix contre 5, provoquant ainsi la rupture des liens juridiques avec Saint-Kitts. Les manifestations et de longues négociations ont été suivies de l'intervention des forces de sécurité britanniques en 1969 et de la promulgation de l'*Anguilla Act* de 1971, en vertu duquel le Royaume-Uni a repris le contrôle direct de l'administration du territoire, nommé un commissaire et institué un conseil de l'île. Une constitution propre à Anguilla est entrée en vigueur en février 1976. En 1980, le territoire s'est officiellement retiré de la fédération constituée avec Saint-Kitts-et-Nevis pour devenir un territoire non autonome à part (aujourd'hui territoire d'outre-mer), administré par le Royaume-Uni.

3. En 1981, les négociations constitutionnelles se sont poursuivies entre le Gouvernement d'Anguilla et le Royaume-Uni. Le Ministre principal d'Anguilla a recommandé que la nouvelle constitution, sans pour autant accorder une autonomie interne pleine et entière au territoire, donne néanmoins sensiblement plus de responsabilités au Gouvernement d'Anguilla sur le plan local. L'Assemblée d'Anguilla a approuvé les modifications et, avec l'approbation du Royaume-Uni, l'Anguilla (Constitution) Order est entré en vigueur le 1er avril 1982. On trouvera une brève description de cet acte aux paragraphes 19 à 27 du rapport de la mission de visite des Nations Unies à Anguilla, publié sous la cote A/AC.109/799. À l'issue des élections générales de 1984, le nouveau gouvernement a exhorté le Royaume-Uni à étendre les pouvoirs du Conseil exécutif et à consacrer plus d'aide et d'investissement à l'économie et à l'infrastructure du territoire.

4. Le dernier décret constitutionnel modifiant la Constitution (Anguilla Constitution (Amendment) Order) a été adopté en 1990. La constitution actuelle est fondée sur les décrets constitutionnels de 1976 et de 1982. C'est donc la quatrième qui ne s'applique qu'à Anguilla.

C. Population

5. Selon le dernier recensement, effectué en 2001, la population d'Anguilla comptait 11 561 habitants, les femmes représentant 51 % de la population et les hommes 49 %. L'accroissement annuel moyen de la population entre 1992 (année du recensement précédent) et 2001 était de 3,2 %, chiffre légèrement inférieur aux 4,3 % enregistrés entre 1984 et 1992. Plusieurs milliers d'Anguillais vivent à l'étranger, en particulier aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et dans les îles Vierges américaines

6. Quatre-vingt-dix-neuf pourcent des habitants parlent assez bien l'anglais pour tenir une conversation tandis que l'espagnol et le chinois sont les langues maternelles les plus répandues parmi les non-anglophones. En matière de religion, 29 % des habitants ont indiqué qu'ils étaient anglicans, et 24 % méthodistes. Les pentecôtistes, l'église de Dieu, les adventistes du septième jour et les baptistes comptaient au total 7 à 8 % de la population, tandis que les catholiques romains en représentaient 6 %².

II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques

7. Conformément au décret constitutionnel de 1982, le Gouvernement du territoire est constitué d'un Gouverneur, d'un Conseil exécutif et d'une Chambre d'assemblée. Le Gouverneur, nommé par la Reine, est responsable de la défense, des relations extérieures, de la sécurité interne, de la fonction publique et du financement offshore. Pour toute autre question, il doit consulter le Conseil exécutif et en respecter les avis. Le Gouverneur préside le Conseil exécutif qui comprend le Ministre principal, trois autres ministres au plus et de deux membres de droit (le Procureur général et l'Adjoint au Gouverneur). L'Assemblée est élue pour cinq ans et se compose d'un président, de sept membres élus au scrutin uninominal, des deux membres de droit du Conseil exécutif et de deux membres nommés par le Gouverneur, dont l'un à l'issue de consultations avec le Ministre principal et le chef de l'opposition.

8. Le Gouverneur actuel d'Anguilla est Peter Johnston qui a été nommé en février 2000.

9. L'impasse constitutionnelle dans laquelle s'est retrouvé le Gouvernement (voir le document de travail de 2000 A/AC.109/2000/15, par. 8) a déclenché une crise politique qui a finalement abouti à la tenue d'élections en mars 2000. Ces élections ont été remportées par une coalition regroupant l'Anguilla National Alliance (ANA) et l'Anguilla Democratic Party (ADP), dirigée par le Ministre principal Osborne Fleming (ANA). Cette coalition, baptisée United Front, s'est maintenue au pouvoir tout au long de la période considérée. Le parti d'opposition est le Parti national d'Anguilla. Les prochaines élections nationales doivent avoir lieu d'ici à juin 2005.

10. En mars 1999, le Gouvernement britannique a publié un Livre blanc sur les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer, intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer » (on trouvera le texte de ce document à l'annexe du document A/AC.109/1999/1 et Corr.1, et ses principales recommandations au paragraphe 28 du document A/AC.109/1999/9). Le Livre blanc proposait d'offrir la nationalité britannique aux citoyens des territoires et faisait aux territoires l'obligation de modifier leur

législation de façon à la mettre en conformité avec les normes internationales, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de la réglementation applicable aux services financiers. Le *British Overseas Territories Act* de 2002 (loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, voir le document A/AC.109/2002/2/Add.1) est entré en vigueur le 21 mai 2002. Cette nouvelle loi confère la citoyenneté britannique à tous les habitants des territoires d'outre-mer et interdit officiellement l'emploi du terme « colonie ».

11. Dans le cadre du Livre blanc, le Comité de la réforme constitutionnelle et électorale, créé en 2001, a poursuivi ses travaux en 2002 et en 2003.

12. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, en décembre 2003, le Conseil consultatif des territoires d'outre-mer poursuivait toujours à Londres l'examen des questions soulevées lors de la révision de la Constitution, telles que le rôle du Gouverneur et la répartition des compétences entre le Gouverneur et les représentants élus (voir A/AC.109/2003/11, par. 12). Au cours de la réunion, le Ministre principal d'Anguilla a déclaré que le territoire avait établi de bonnes relations avec le Royaume-Uni et le Gouverneur. Le Royaume-Uni avait pris en compte les préoccupations des territoires. Les Ministres principaux des territoires, y compris Anguilla, étaient maintenant consultés au sujet des compétences que devaient posséder les nouveaux Gouverneurs et étaient tôt informés de leur nomination. Si de nombreux problèmes soulevés dans le Livre blanc de 1999 avaient été traités, le Ministre principal a fait valoir que le partenariat avec le Royaume-Uni avait pour principale raison de placer les territoires dans une situation d'où ils pourraient « décoller ». Il a suggéré que le Royaume-Uni pourrait par exemple aider Anguilla à financer le prolongement indispensable de la piste de l'aéroport sans forcer le territoire à vendre certains de ses actifs pour en financer le coût (voir par. 46 à 54 du présent document).

13. Prenant la parole au cours de la même réunion, le Gouverneur d'Anguilla a déclaré qu'il s'entretenait régulièrement avec le Ministre principal et qu'il faisait rarement usage des pouvoirs réservés que lui conférait la Constitution. Il était cependant d'avis qu'il était nécessaire d'organiser des consultations plus larges au sujet des négociations internationales qui étaient susceptibles d'avoir une incidence sur les territoires britanniques d'outre-mer. Par exemple, une consultation du territoire précédant immédiatement la signature d'un accord était trop tardive. Il s'est également inquiété des conséquences pour les territoires de la proposition de Constitution européenne, qui, selon lui, n'avaient pas été adéquatement examinées.

14. Pendant la période considérée, le Comité de la réforme constitutionnelle a poursuivi les actions entreprises pour faire mieux connaître au public les lois constitutionnelles électorales du territoire dans le cadre de la réforme constitutionnelle. Outre les débats publics au cours desquels les citoyens ont l'occasion de débattre de la révision constitutionnelle, le journal local a ouvert un « coin des lecteurs » qui répond aux questions sur la Constitution en vigueur et sur les changements proposés et donne au public des explications concernant l'application de certaines des dispositions de la Constitution.

15. En décembre 2003, selon un sondage réalisé à la demande du Gouvernement, 51 % des habitants de l'île étaient d'avis qu'il était nécessaire de modifier la Constitution, 12 % pensaient que cela n'était pas nécessaire et 37 % étaient sans avis. Les résultats du sondage ont également indiqué que certains Anguillais réclamaient l'instauration de relations plus démocratiques avec le Royaume-Uni.

Selon les personnes interrogées, le Procureur général et l'Adjoint au Gouverneur devaient rester membres du Conseil exécutif, mais leur rôle devait évoluer. Sur la question de la citoyenneté, les deux tiers des personnes interrogées pensaient que la nationalité par le mariage ne devait pas être automatiquement accordée au bout de cinq ans, mais faire l'objet d'une demande³.

16. Le droit qui s'applique à Anguilla est la *common law* du Royaume-Uni et l'ensemble la législation héritée de l'ancien État associé de Saint-Kitts-et-Nevis-Anguilla, jusqu'en août 1971, puis la législation anguillaise promulguée ultérieurement. C'est la Cour suprême des Caraïbes orientales, constituée d'une cour d'appel et d'une haute cour de justice, de tribunaux des référés et de tribunaux d'instance, qui est chargée de veiller à l'application des lois.

III. Budget

17. En décembre 2003, le Ministre des finances et du développement économique a présenté à l'Assemblée le projet de budget pour 2004 intitulé « Real choice for a modern Anguilla » (Anguilla : les vrais choix).

18. Selon le Ministre, les résultats obtenus en 2003 témoignaient de l'efficacité du programme de stabilisation du Gouvernement (2002-2004). Le programme de stabilisation comprenait notamment les mesures suivantes : une réduction de 7 % des dépenses budgétaires prévues; un gel du recrutement; une amélioration du recouvrement des impôts fonciers, des taxes d'habitation et des patentes; l'accroissement de la taxe d'embarquement; de nouvelles taxes sur les billets d'avion, la sécurité des aéroports et le tourisme; et une campagne pour accroître les recettes provenant du secteur offshore.

19. Le solde budgétaire de l'année 2003 se présentait de la façon suivante : alors que les recettes ordinaires prévues étaient de 85 millions de dollars, les recettes effectives devaient atteindre 88 millions de dollars et les dépenses ordinaires 85 millions de dollars, ce qui dégagerait un excédent de 3 millions de dollars. Les recettes en capital s'élèvent 15,95 millions de dollars et les dépenses d'investissement à 11,5 millions, soit un excédent de 4,45 millions. La somme des deux excédents atteint 7,45 millions.

20. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a poursuivi les efforts entrepris pour maîtriser les dépenses. Les dépenses de l'année 2003 ont atteint 85 millions de dollars, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année 2002. Toutefois, si l'on tient compte de l'inflation annuelle, soit 2,7 %, les dépenses sont restées constantes.

21. Les dépenses ordinaires de l'année 2004 sont estimées à 90,3 millions de dollars, soit une augmentation de 5,3 millions de dollars (6,2 %) par rapport à l'année 2003.

22. Anguilla bénéficiera de dons extérieurs accordés par le Ministère du développement international et le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, le Fonds européen de développement de l'Union européenne et le PNUD. Lors de son discours de présentation du budget, le Ministre des finances a indiqué que l'aide au développement accordée par le Royaume-Uni ne prendrait fin qu'à compter d'avril 2005 (voir par. 25 et 26). Cela laissait le temps

d'accélérer les déboursements et de dépenser la totalité des fonds alloués dans le cadre du programme stratégique de pays, qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2005.

23. Les grands projets d'investissement, y compris le projet d'agrandissement de l'aéroport Wallblake et le programme de réfection des routes, absorberont plus de 90 % du total des dépenses d'investissement prévues en 2004.

IV. Économie

A. Généralités

24. Comme il est indiqué dans les documents de travail précédents (A/AC.109/2001/13, A/AC.109/2002/3 et A/AC.109/2003/11, par. 22 à 26), l'économie d'Anguilla a, après une décennie de croissance, connu en 2000 un ralentissement dû à des catastrophes naturelles et à la récession mondiale. Le Gouvernement a adopté un programme stratégique de pays pour la période 2002-2003 afin de diversifier l'économie et d'en réduire la vulnérabilité vis-à-vis des chocs extérieurs. La nouvelle phase du programme a fait l'objet de négociations avec le Royaume-Uni au milieu de l'année 2002.

25. Au cours de la période sur laquelle porte le rapport, la réduction considérable de l'aide et des subventions fournies par le Royaume-Uni et d'autres donateurs a constitué un événement important. Le Gouvernement britannique a l'intention de cesser d'apporter une assistance technique à Anguilla d'ici au 31 mars 2005. L'aide financière nécessaire à de nombreux projets d'équipement d'une importance capitale s'est déjà tarie. D'après le Ministre des finances et du développement économique, les diverses initiatives prises par le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et autres organismes mondiaux au nom de la « bonne gouvernance » rendent le climat économique très difficile pour des petits pays en développement comme Anguilla. Le Ministre a également noté que dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, les donateurs traditionnels réduisaient le budget qu'ils consacraient à l'aide au développement et allouaient davantage de ressources aux efforts militaires⁴.

26. S'il l'on en croit les médias locaux, la décision prise par le Ministère britannique du développement international de consacrer des ressources considérables à la reconstruction en Iraq aura des conséquences négatives sur l'économie anguillaise. Il a été annoncé en novembre 2003 que l'aide fournie à Anguilla cesserait complètement. Environ un quart des fonds qui allaient précédemment à l'assistance seront prélevés sur le budget de 2004 du Ministère du développement international. Le reste viendra de programmes dont la réalisation était prévue pour 2005-2006. Les organismes d'aide estiment que ce faisant, le Gouvernement britannique revient sur les engagements pris de ne pas réaffecter des fonds destinés à d'autres programmes à l'Iraq⁵.

27. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement anguillais a poursuivi ses efforts pour réorienter l'économie et lui donner davantage d'autonomie. Le recouvrement de l'impôt, bien qu'il se soit quelque peu amélioré, demeure un problème dans le territoire compte tenu de la faible base de ressources, le revenu par habitant étant de 7 500 dollars. Alors que par le passé le Gouvernement a compté pour le développement du pays sur les subventions extérieures et les prêts accordés

à des conditions de faveur qui lui permettaient de financer ses programmes d'investissements publics, la diminution importante de ces ressources a fait qu'il est devenu nécessaire de planifier de manière plus systématique pour s'assurer des revenus supplémentaires et répondre ainsi aux besoins.

28. La diminution de l'aide oblige le Gouvernement à avoir recours à l'emprunt. Comme on l'a indiqué dans le document de travail précédent (A/AC.109/2003/11, par. 25), le Gouvernement anguillais ne peut emprunter librement sur les marchés financiers, son statut de territoire britannique d'outre-mer l'en empêchant. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, un accord sur les directives en matière d'emprunt a été signé entre le Royaume-Uni et Anguilla en décembre 2003. Le Ministre des finances et du développement économique a annoncé qu'en 2004, les capacités du Ministère des finances se verraient renforcées grâce à la création d'un poste de responsable du suivi de la dette et qu'un comité de coordination de la dette serait établi pour participer à l'analyse des besoins actuels et futurs en matière d'emprunt.

B. Secteurs économiques

Agriculture et pêche

29. L'activité agricole est extrêmement limitée à Anguilla en raison de divers facteurs, dont la pauvreté des sols, la faible superficie des terres arables et l'irrégularité des précipitations. Malgré la sécheresse et le caractère imprévisible des pluies, l'agriculture demeure l'un des principaux moyens d'existence de la population. L'agriculture et la pêche constituent environ 2,5 % du produit intérieur brut (PIB).

Tourisme

30. Le tourisme continue de jouer un rôle prépondérant dans l'économie anguillaise. En 2003, sur les 109 282 visiteurs qui se sont rendus dans l'île, 67 % venaient des États-Unis, 6 % du Royaume-Uni et 4 % du Canada. D'après le Ministère des finances et du développement économique, les efforts déployés par le Gouvernement pour stimuler les investissements dans le secteur touristique d'Anguilla ont commencé à porter leurs fruits. Les activités menées par l'Office du tourisme et l'Association hôtelière et touristique anguillaise ont également un impact positif. Le Tranquillity Jazz Festival, lancé en collaboration avec Black Entertainment Television, a notamment donné à Anguilla un degré de notoriété jamais atteint auparavant sur niveau le marché américain. En juin 2003, l'Office du tourisme anguillais a participé à une convention touristique annuelle à Porto Rico afin de mieux faire connaître Anguilla à ce marché potentiel de plus de 1,2 million de voyageurs. Dans le cadre de sa campagne de promotion, des articles décrivant la beauté et le confort des hôtels d'Anguilla ont été publiés dans des journaux américains et européens⁶.

31. Une autre initiative a été le premier projet d'écotourisme lancé en octobre 2003 avec la participation de la Fondation nationale anguillaise du Fonds pour l'environnement du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth et de la Société royale pour la protection des oiseaux. Le projet visait à démontrer que la préservation de la diversité biologique avait un impact positif sur l'économie. D'après le Gouverneur d'Anguilla, le projet n'était pas seulement destiné aux

touristes mais également à la population de l'île, qu'il devait permettre d'éduquer et de distraire⁷.

32. D'après le Président de l'Office du tourisme, le Gouvernement prévoit de dépenser 2,3 millions de dollars pour faire connaître l'île. L'objectif du plan est d'accroître le nombre des visiteurs d'environ 20 000 et de faire passer le taux d'occupation des hôtels de 45 à 65 %.

Secteur financier

33. Le secteur financier international d'Anguilla, encore modeste, mais en expansion rapide, est spécialisé dans la constitution et l'enregistrement de sociétés commerciales et fiduciaires et contribue pour environ 13 % au PIB du territoire. Anguilla s'est lancée dans le secteur des services financiers à une date relativement récente, adoptant les principales lois en la matière en 1994. Le territoire ne prélève ni impôt sur le revenu, ni droits de succession, ni impôts sur les plus-values en capital. Il n'applique pas non plus de contrôle des changes et bien que la monnaie officielle soit le dollar des Caraïbes orientales, le dollar des États-Unis est communément utilisé.

34. Comme il est indiqué dans les précédents documents de travail (voir A/AC.109/2001/13, par. 31 à 35, A/AC.109/2002/3, par. 43 à 47 et A/AC.109/2003/11, par. 33 à 39), le secteur des services financiers d'Anguilla applique pour l'essentiel les normes internationales en vigueur. En mars 2002, Anguilla s'est engagée à coopérer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et a été retirée de la liste des juridictions fiscales qui n'apportaient pas leur coopération⁸. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, Anguilla a continué d'améliorer sa législation et de développer ses services financiers.

35. Afin d'encore développer et renforcer son secteur financier en 2003, le Gouvernement anguillais a élaboré plusieurs actes législatifs qui devraient être adoptés au cours des six premiers mois de 2004. En 2004, une loi sur les assurances fera du territoire un domicile pour les compagnies d'assurance captives tant étrangères que nationales. D'après le Directeur des services financiers d'Anguilla, le territoire possède actuellement une solide infrastructure financière, plus avancée que presque n'importe quelle autre juridiction au monde, car le registre des compagnies est totalement informatisé. Pour pouvoir attirer ces compagnies, il faudra que le Gouvernement renforce sa réputation et sa crédibilité. Il a l'intention, à cette fin, de faire venir des spécialistes de la réglementation de haut niveau et d'investir dans la promotion de l'île. Du fait de sa fiscalité à taux zéro, Anguilla est en concurrence avec des centres financiers importants et bien établis aux Bermudes et aux États-Unis, ainsi que d'autres centres dans les Caraïbes⁹.

36. La loi sur les fonds communs de placement d'Anguilla, qui devrait être adoptée au cours du premier semestre de 2004, portera sur la réglementation, les autorisations et le contrôle ayant trait à ces fonds et à leurs gestionnaires et administrateurs s'ils opèrent à ou à partir d'Anguilla. Les types de fonds envisagés sont privés, publics et professionnels. Une autre loi devant être adoptée à Anguilla au cours du premier semestre de 2004 sera la loi sur les sociétés cellulaires (*Protected Cell Companies Act*)¹⁰.

37. En novembre 2003, l'Assemblée a adopté une loi portant création d'une Commission des services financiers. Cette commission fait porter ses efforts sur

l'octroi de licences, la supervision des détenteurs de licences, le suivi des services financiers en général, l'analyse de la législation en vigueur en matière de services financiers et l'élaboration de recommandations de nouvelles lois, ainsi que le maintien des contacts avec les autorités réglementaires étrangères et internationales appropriées¹¹.

38. Anguilla s'est dotée d'une législation efficace en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent; elle a notamment adopté des lois contre les gains illicites (2000) (*Proceeds of Criminal Conduct Act 2000*), portant création d'un organe d'information sur le blanchiment de l'argent (2000) (*Money Laundering Reporting Authority Act 2000*) et sur la justice pénale (coopération internationale) (*Criminal Justice (International Co-operation) (Anguilla) Act*), et une réglementation sur la lutte contre le blanchiment de l'argent (*Anti-Money Laundering Regulations*) et des directives concernant la prévention du blanchiment de l'argent (*Guidance Notes on the Prevention of Money Laundering*). Au cours de l'année à venir, le Gouvernement anguillais réexaminera sa législation sur les gains illicites et autres domaines de la réglementation portant sur la lutte contre le blanchiment de l'argent pour s'assurer que les directives des organes réglementaires internationaux, et en particulier les 40 recommandations du Groupe de travail financier chargé de la question du blanchiment de l'argent, ainsi que les huit recommandations spécifiques concernant le financement du terrorisme, sont bien suivies.

39. Un élément important de l'industrie des services financiers du territoire est le Réseau anguillais d'enregistrement en ligne des sociétés (ACORN). Il permet actuellement à 95 % de l'ensemble des documents, notamment ceux qui ont trait aux nouveaux enregistrements, d'être traités électroniquement par des prestataires de services agréés localement et leurs agents dûment autorisés à l'étranger. Le fonctionnement exemplaire du Réseau n'a pas échappé aux consultants de Klynveld, Peat Marwick & Goerdeler lorsqu'ils ont procédé à une étude des services financiers d'Anguilla. Ils ont noté, en particulier, la mise au point du système ACORN et, de manière générale, l'existence d'un registre des sociétés, et ont estimé qu'il s'agissait là d'un bon exemple de la manière dont l'enregistrement en ligne pouvait se faire de manière réglementée. Récemment, le Réseau s'est vu doté des moyens d'enregistrer électroniquement des sociétés dont les noms sont écrits en caractères chinois. Les autres langues actuellement utilisables sur le Réseau sont l'espagnol, le français et le russe (cyrillique)¹².

40. Pour ce qui est de la directive de l'Union européenne concernant la fiscalité de l'épargne prévoyant l'imposition transfrontière des comptes d'épargne (voir A/AC.109/2003/11, par. 36), au cours de la réunion du Conseil pour les territoires d'outre-mer en décembre 2003, le Ministre des finances et du développement économique s'est déclaré préoccupé par la possibilité que le territoire se trouve dans une situation défavorable par rapport à des concurrents indépendants des Caraïbes qui ne sont pas touchés par la directive et sont susceptibles de bénéficier de l'exode des entreprises à partir des territoires d'outre-mer. Il a également noté qu'une étude sur les éventuelles incidences de la directive sur l'économie des territoires d'outre-mer n'était pas satisfaisante et que l'impact de cette dernière ne pourrait être correctement évalué que lorsqu'elle aurait été mise en oeuvre¹³.

C. Transport

Généralités

41. Selon des estimations de 1998, Anguilla comptait en tout 279 kilomètres de routes, dont 253 étaient asphaltés. La poursuite du programme gouvernemental de réfection des routes constituait la deuxième des priorités au titre des dépenses d'équipement après l'agrandissement de l'aéroport.

42. En 2003, deux projets de construction routière ont été menés dans l'ensemble de l'île. Le premier, qui était un projet de réfection du réseau routier après le passage du cyclone Lenny, concernait des routes situées à Shoal Bay West, Sandy Ground, George Hill, the Quarter, East End et Island Harbour qui avaient été endommagées par le cyclone. Il a été financé par un prêt de 9,9 millions de dollars accordé par la Banque de développement des Caraïbes. Le deuxième projet portait sur la route allant de Little Harbour à Blowing Point dont le financement (5,4 millions de dollars) avait été fourni à titre de subvention par le Fonds européen de développement¹⁴.

43. Le budget 2004 prévoyait pour les dépenses d'équipement la somme record de 67 610 000 dollars nécessaire au financement des infrastructures publiques vitales. Cette somme permettra principalement de mener à terme les programmes d'amélioration du réseau routier commencés en 2003 et la construction d'autres routes essentielles remise à plus tard pendant un certain nombre d'années. Le projet concernant l'aéroport et le projet d'amélioration des routes représenteront à eux deux 82,6 % des dépenses d'équipement en 2004.

Ports

44. Anguilla est desservie par deux ports, l'un situé à Blowing Point et l'autre à Road Bay. En décembre 2001, Anguilla disposait de trois navires inscrits au Lloyd's de Londres, dont le déplacement total était de 701 tonnes¹⁵.

45. Lors de la réunion du Conseil pour les territoires d'outre-mer qui a eu lieu à Londres en décembre 2003, le Ministre principal a noté qu'Anguilla estimait qu'il serait éventuellement bon de pouvoir augmenter la taille des navires pouvant être inscrits. Il a également indiqué que le territoire n'était pas en mesure d'assurer la surveillance de ses eaux territoriales et, par conséquent, de prévenir la pêche illégale. Il a fait observer que la venue de temps à autre dans les eaux d'Anguilla d'un bâtiment de la Royal Navy contribuerait à empêcher ce phénomène.

Aéroports

46. Anguilla dispose de trois aéroports, dont deux ont des pistes qui ne sont pas asphaltées et de moins d'un kilomètre de long. Dans le principal aéroport, Wallblake, la piste est asphaltée et mesure 1 100 mètres de long. L'absence d'installations de ravitaillement ne permet aux avions d'atterrir que s'ils ont suffisamment de carburant pour repartir, ce qui limite le volume des charges qu'ils peuvent transporter. Le Gouvernement avait pour principale priorité, dans le cadre de ses dépenses d'équipement pour 2001, d'acquérir des terres proches de l'aéroport pour entamer des travaux d'agrandissement en 2002.

47. Comme il est indiqué dans les documents de travail précédents (A/AC.109/2002/3, par. 51, et A/AC.109/203/11, par. 45), le Gouvernement a continué de

travailler sur la prolongation de la piste de l'aéroport de Wallblake. D'après les plans initiaux, la piste prolongée aurait mesuré 1 410 mètres. On a ensuite parlé de 1 700 mètres et il est prévu désormais qu'elle atteigne plus de 1 800 mètres sans que les coûts de construction augmentent¹⁶.

48. Sur les 67 610 000 dollars consacrés aux dépenses d'équipement, l'agrandissement de l'aéroport de Wallblake représentera 49 220 000 dollars, soit 72,8 %. Le financement du projet proviendra, à hauteur de 40,5 millions de dollars, de prêts de banques commerciales. Les propositions soumises par un nombre de banques commerciales ou d'investissement font actuellement l'objet d'une évolution. Soixante-sept pour cent des emprunts seront remboursés sur la subvention du Fonds européen de développement sur trois ans. Les fonds nécessaires à l'acquisition des terres et à l'indemnisation viendront principalement de la vente de parts de la compagnie d'électricité d'Anguilla (Anguilla Electric Company) (voir par. 12 et 54 du présent texte)¹⁷.

49. D'après des sources gouvernementales, au cours de l'année écoulée, le programme de réinstallation des particuliers et des entreprises, la conception du projet et la procédure d'adjudication ont été menés à bien en temps voulu et sans qu'il y ait dépassement de budget. Le Gouvernement britannique a approuvé le plan de financement du projet et l'Union européenne la subvention. La plus grosse partie des dépenses engagées dans le cadre de l'agrandissement de l'aéroport de Wallblake ont été consacrées à la construction de neuf logements et entreprises qui avaient été déplacées.

50. Un différend juridique a surgi entre les propriétaires de biens situés à Forest Estate et le Gouvernement à propos de la décision de ce dernier d'acquérir une partie des terres pour l'agrandissement de l'aéroport. Ce différend risque de retarder la mise en route du projet et par conséquent son achèvement d'ici à août 2004. Il est pourtant particulièrement important de le mener à bien pour la date prévue si l'on veut pouvoir prendre livraison des avions de plus grande taille achetés aux États-Unis.

51. Pour le plus long terme, le Gouvernement a mis au point un cadre de développement des installations et des services de transport aérien à moyen terme qui devrait permettre d'atteindre les objectifs ci-après : prolongation de la piste et rénovation de l'aérogare d'ici à septembre 2004; restructuration des opérations aéroportuaires et création d'une administration aéroportuaire devant être opérationnelle en janvier 2005; schéma directeur pour le développement futur de l'aéroport d'ici à janvier 2005; et accroissement du nombre de touristes arrivant à l'aéroport de Wallblake de 10 % par an en moyenne au cours de la période 2003-2005.

52. Outre la prolongation de la piste de l'aéroport de Wallblake, le Gouvernement a l'intention de renforcer le secteur des transports aériens en général. Pour un modèle économique fondé sur le tourisme comme celui d'Anguilla, la mise en place d'installations touristiques adéquates, de haut niveau et fonctionnant avec efficacité, est essentielle. Dans le budget 2004, un montant considérable – 3,8 millions de dollars des Caraïbes orientales – a été alloué au Ministère des aéroports et ports. L'expansion et l'amélioration des installations et services de transport aérien devraient se traduire par un accroissement du nombre de visiteurs et permettre au Gouvernement de dégager des recettes encore plus importantes du tourisme.

D. Communications et électricité

53. Anguilla est dotée d'un système de téléphonie locale moderne et a établi une liaison hertzienne avec St-Maarten/St-Martin pour les appels internationaux. Le système est exploité dans le cadre d'un monopole par la société Cable & Wireless Ltd., qui détient un certain nombre de franchises dans les Caraïbes. Le secteur des communications représente 11,9 % du PIB en termes réels. Parmi les mesures envisagées pour améliorer la situation économique du territoire, le Gouvernement a proposé de libéraliser le secteur des télécommunications.

54. En 2003, le Gouvernement a tenu l'engagement qu'il avait pris de longue date de vendre au public des parts de la compagnie d'électricité d'Anguilla (Anguilla Electricity Company). Cette vente d'actions a été fort bien accueillie. Elle a pris fin le 1er septembre 2003 et, à cette date, le Gouvernement avait encaissé 15 950 000 dollars en provenant. Ce montant est venu s'ajouter aux recettes en capital du Gouvernement pour 2003 (voir par. 12, 57 et 59 du présent texte).

V. Situation sociale

A. Généralités

55. Le niveau de vie des habitants d'Anguilla et les indicateurs sociaux décrivent une situation plutôt meilleure que celle des autres pays de la région. Le revenu par habitant s'élève à 7 500 dollars. Le taux d'alphabétisation est de 95 %. D'après les résultats du recensement de 2001, l'espérance de vie est de 78 ans pour les femmes et de 77,9 ans pour les hommes, soit en augmentation sensible par rapport à l'année 1974, où elle était de 69 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes.

56. Depuis 1982, le territoire dispose d'un régime de sécurité sociale. En 2001, le Gouvernement a annoncé son intention d'instaurer un programme permanent, dans le cadre du Conseil de sécurité sociale, pour venir en aide aux personnes âgées et aux autres groupes économiquement défavorisés. Les premiers fonctionnaires nommés en 1967, au moment de « la Révolution anguillaise », atteignent maintenant l'âge de la retraite, soit 55 ans. Alors qu'il y a aujourd'hui 6,23 fonctionnaires en activité pour un bénéficiaire de pension, il y en aura 4,2 pour un dans 10 ans, et 2,28 pour un dans 30 ans. Cela signifie que le régime de retraite non contributif, avec départ à la retraite à 55 ans, ne sera plus viable.

57. Le Gouvernement prépare depuis plusieurs années une réforme des retraites qui substituera un régime de retraite contributif au régime actuel, non contributif. La réforme a été entérinée par une loi adoptée par l'Assemblée en décembre 2003. Selon la nouvelle loi, tous les fonctionnaires éligibles recevront un légère augmentation de salaire en 2004, tandis qu'un montant sera déduit de leur salaire à titre de leur contribution au fonds de pension. L'âge normal de la retraite est également porté à 60 ans, et à 65 ans pour certaines catégories d'emploi. Le nouveau régime de retraites a été conçu de façon à garantir des revenus sûrs aux fonctionnaires à long terme, même après leur départ à la retraite.

B. Enseignement

58. L'enseignement est gratuit et obligatoire de 5 à 14 ans. Anguilla compte six écoles primaires publiques et une école secondaire publique polyvalente, Albena Lake-Hodge. Dans le cadre de sa politique visant à doter Anguilla des capacités qui lui permettront de faire face à ses besoins actuels et futurs, le Gouvernement s'efforce de régler le problème des sureffectifs en construisant un nouvel établissement et en réformant les programmes scolaires.

59. Selon le Ministre des finances et du développement économique, le Gouvernement poursuivra, en 2004, les actions entreprises pour développer l'enseignement supérieur des jeunes et des jeunes adultes, en dépit de la diminution des crédits budgétaires consacrés à ce secteur. Le Gouvernement s'inquiète toutefois de ce que certains des étudiants bénéficiaires de bourses de l'État ne rentrent pas à Anguilla à la fin de leurs études. Dans son intervention à l'Assemblée, le Ministre a lancé un appel aux parlementaires, leur demandant de chercher des remèdes à cette situation et d'encourager les anciens boursiers qui n'ont pas servi le peuple anguillais à s'acquitter de leurs obligations.

60. En 2004, le budget du Ministère de l'éducation s'élèvera à 13,3 millions de dollars, soit 14 % du budget ordinaire total.

C. Santé publique

61. En dépit des problèmes économiques que connaît l'île, le Gouvernement est résolu à faire en sorte que tous les Anguillais aient accès aux soins de santé primaires. Ses priorités comprennent la conversion de l'hôpital Princess Alexandra en un établissement de soins agréés, le renforcement du Département des soins de santé primaires, le développement des services de santé mentale et de psychiatrie, la création de la Section de la santé environnementale du Département des soins de santé primaires et l'expansion des services d'évacuation des déchets solides et l'amélioration de leur qualité. Le Gouvernement a aussi l'intention de transformer les départements des soins de santé primaires et secondaires en Direction de la santé. Parmi les projets prioritaires figurent l'expansion du laboratoire des eaux, l'achèvement de la maternité de l'hôpital Princess Alexandra et l'achèvement des travaux d'installation du service de dialyse.

62. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni finance l'élaboration d'une stratégie visant à appuyer les réformes gouvernementales dans le secteur de la santé. En décembre 2002, un rapport sur la création d'une Autorité sanitaire à Anguilla a été présenté au Ministère du développement social.

63. À compter de janvier 2004, la structure du Ministère du développement social, qui comprenait traditionnellement les départements de l'enseignement, des soins de santé primaires et secondaires, du développement local et la Direction des sports, sera modifiée. Les départements des soins de santé primaires et secondaires seront supprimés et leurs fonctions seront transférées à l'Autorité sanitaire d'Anguilla, que le Gouverneur s'était engagé à créer dès son entrée en fonctions en 2000. Dans ce nouveau dispositif, le Ministère du développement social sera chargé de définir les politiques de santé et de réglementer le secteur.

64. Le budget 2004 prévoit un crédit de 11 millions de dollars pour l'Autorité sanitaire, sous forme de subvention du Ministère du développement social . Les dépenses des services de santé représentent 12,6 % des dépenses ordinaires prévues.

D. Criminalité

65. Le taux de criminalité à Anguilla est faible si on le compare à celui des autres pays de la région. En 2003, le Service de l'administration pénitentiaire a été transféré au Ministère du développement social pour faire une plus grande place à la réinsertion des condamnés et diminuer ainsi le nombre de récidivistes. En outre la Police royale anguillaise a été renforcée par l'arrivée de nouvelles recrues et des nominations aux postes vacants.

66. En 2004, Anguilla recevra une aide de la région dans le domaine de la prévention de la criminalité dans le cadre de la stratégie de développement de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Selon les informations fournies par cette organisation, cette aide sera axée sur le développement de programmes destinés à éliminer les comportements antisociaux. Les programmes seront notamment axés sur l'application de la politique adoptée en matière de justice des mineurs, la mise en place de services de probation, l'adoption de la législation nécessaire et de peines de substitution.

VI. Relations avec les organisations et mécanismes internationaux

67. Anguilla est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, et membre associé de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes. En tant que dépendance du Royaume-Uni, Anguilla a le statut de territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne.

68. Le Gouvernement d'Anguilla coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe à des projets régionaux parrainés par les organismes régionaux et internationaux.

69. En mai 2003, Anguilla a accueilli le septième Forum annuel sur les politiques du secteur public et du secteur privé, organisé par le Centre d'administration du développement des Caraïbes. Le Forum a été consacré aux questions de leadership et de bonne gouvernance. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Ministre principal a notamment souligné l'importance de la coopération entre les secteurs public et privé de l'économie. Le Gouvernement anguillais a rappelé que les questions de bonne gouvernance étaient au coeur de ses préoccupations. La libéralisation du secteur des médias électroniques et l'absence de censure des entretiens et débats télévisés témoignaient de la volonté d'ouverture de son pays au secteur privé. Le Ministre a ajouté qu'Anguilla, dont la superficie totale est de 96 kilomètres carrés et qui compte 13 500 habitants, possède six stations de radio, ce qui montre bien que les habitants de l'île ont toute liberté d'expression. Des représentants des organisations non gouvernementales et de la société civile participent aux travaux des comités et conseils qui gèrent les divers aspects du

développement, en particulier le tourisme et l'environnement. Le Ministre a aussi dressé, à l'intention des participants, un bilan, à l'intention des participants, de l'expérience des débats publics qui avaient été organisés sur toutes les lois ou mesures importantes¹⁸.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du Gouvernement territorial

70. Le Comité chargé d'examiner la Constitution que le Gouvernement territorial a créé en collaboration avec la Puissance administrante et avec l'assistance du PNUD est à l'oeuvre.

71. En mai 2003, le Gouvernement d'Anguilla, en collaboration avec le Royaume-Uni, a accueilli le Séminaire régional des Caraïbes sur la promotion du processus de décolonisation dans les Caraïbes et aux Bermudes, organisé par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (voir A/58/23, chap. II, annexe). La communauté internationale s'est félicitée de ce que, pour la première fois dans l'histoire, ce séminaire ait été organisé dans un territoire non autonome.

72. Ce séminaire a été une source d'information importante aussi bien pour les dirigeants que pour la société civile du territoire et il a été l'occasion d'un débat fécond sur les aspects politiques, économiques et sociaux du statut d'Anguilla en tant que territoire non autonome et sur les choix qui s'offrent à elle en matière d'autodétermination¹⁹.

73. Au cours de la réunion du British Overseas Council, tenue à Londres en décembre 2003, le Ministre des finances et du développement économique d'Anguilla a présenté un exposé dans lequel il a critiqué l'attitude du Royaume-Uni vis-à-vis de l'autodétermination des territoires. Il a donné des exemples du décalage qu'il percevait entre l'engagement pris par le Gouvernement britannique au niveau international en faveur de l'autodétermination et le discours qu'il tenait aux territoires. Selon lui, le partenariat prévu dans le Livre blanc de 1999 était une relation de type colonial et non d'égalité politique. Le Ministre a demandé instamment au Royaume-Uni de ne pas rejeter l'« association libre » qui, de son point de vue, pouvait être conçue selon des modalités acceptables pour les deux parties, et il a lancé un appel à la collaboration en vue de l'instauration de l'égalité politique pour les territoires. Retirer au Royaume-Uni le pouvoir de légiférer dans les territoires serait un pas dans la direction de l'égalité, qui était une condition nécessaire pour qu'un territoire non autonome puisse être rayé de la liste établie par l'ONU. Autrement, les territoires d'outre-mer demeureraient dépendants. Le Ministre a également fait allusion au manque d'information dans les territoires.

74. La notion d'association libre a également été évoquée par le Ministre des finances et du développement économique lorsqu'il a présenté le budget à la Chambre d'assemblée en décembre 2003. Le Ministre a déclaré que l'idée d'une association libre avec le Royaume-Uni avait suscité un certain intérêt au cours de consultations publiques. De son point de vue, cette solution se présentait comme une sorte de demi-mesure sur la voie de l'indépendance complète, Anguilla acquérant le

droit de se gouverner elle-même pleinement pour tout ce qui concernait la gestion de ses affaires internes et le Royaume-Uni conservant le contrôle de ce qui avait trait à la défense et aux relations extérieures. Le meilleur exemple connu d'un dispositif de ce type était l'accord de libre association qui liait les îles Cook et l'île Nioué à la Nouvelle-Zélande. Le Ministre a souligné qu'élaborer sa propre constitution était pour un peuple un droit fondamental, consacré dans de multiples résolutions de l'ONU. Le Gouvernement estimait donc que le peuple d'Anguilla devait bénéficier d'une plus grande liberté de choix en la matière. Il était convaincu que toute tentative du Gouvernement britannique pour déterminer ou limiter le processus de réforme constitutionnelle et électorale ne serait pas conforme aux mandats de l'ONU²⁰.

B. Position de la Puissance administrante

75. Dans sa déclaration à la deuxième séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Quatrième Commission) le 6 octobre 2003 (voir A/C.4/58/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement était heureux d'avoir l'occasion, en sa qualité de Puissance administrante, de porter à l'attention du Comité un certain nombre de faits nouveaux intervenus au cours de l'année. Entre 2002, date de l'adoption du British Overseas Territories Act qui a conféré la citoyenneté britannique à part entière à tous les citoyens des territoires d'outre-mer, leur a donné le droit de résider dans le Royaume-Uni et leur a accordé celui de circuler librement à l'intérieur de l'Union européenne et, en août 2003, plus de 14 000 passeports avaient été délivrés. S'agissant de la gestion de l'environnement dans les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique collaborait étroitement avec lesdits territoires pour satisfaire aux engagements pris au titre d'accords multilatéraux et appuyer les efforts déployés par les territoires eux-mêmes pour protéger et améliorer leur milieu naturel.

76. Le débat sur le processus de révision constitutionnelle était engagé dans les îles Caïmanes, les îles Falkland (Malvinas), à Gibraltar, à Montserrat et dans les îles Turques et Caïques. Les autorités d'Anguilla avaient formé un comité chargé de recueillir le point de vue du grand public et un comité de révision dont les membres seraient nommés localement devait être créé sous peu dans les îles Vierges britanniques. Sainte-Hélène envisageait actuellement une nouvelle forme de gouvernement. Dans le domaine de compétence qui était celui de la Commission, deux ans après le lancement de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le principal fait nouveau a peut-être été le séminaire sur la décolonisation qui s'était tenu à Anguilla du 20 au 22 mai 2003 puisque, pour la première fois dans l'histoire, ce séminaire avait eu lieu dans un territoire non autonome britannique. Vu le lieu et le thème choisis, il avait attiré de nombreux ministres importants et leurs homologues, ainsi que des chefs de l'opposition et de représentants de la société civile. Selon le représentant du Royaume-Uni, ce séminaire avait montré à quel point l'économie de nombre de territoires britanniques d'outre-mer était dynamique et florissante grâce au grand degré d'autonomie dont jouissaient ces territoires.

77. Vu de Londres, il ne semblait pas que les territoires britanniques soient animés du vif désir de s'engager dans la voie de l'indépendance et ce, bien que le

Gouvernement ait clairement indiqué qu'il encouragerait toutes initiatives en ce sens, quand l'indépendance était envisageable. L'essentiel était donc pour les territoires, aussi longtemps qu'ils choisissaient de conserver leurs liens avec le Royaume-Uni, d'essayer de tenir compte, dans leur désir d'une autonomie toujours plus grande, de la responsabilité qui incombait au Royaume-Uni d'assurer la bonne gouvernance, de protéger l'impartialité de la fonction publique et l'indépendance de la magistrature et de garantir le respect des obligations internationales pertinentes.

78. Dans la déclaration qu'il a faite à l'issue de la réunion du Overseas Territories Consultative Council, tenue à Londres du 8 au 10 décembre 2003, le Sous-Secrétaire d'État au parlement a déclaré que le rôle des gouverneurs et la réforme constitutionnelle étaient fondés sur le principe du partenariat. Selon lui, la formule de libre association préconisée par le Comité des 24 n'était pas contraire à ce principe si elle reposait sur l'acceptation mutuelle des deux parties, parce que le Gouvernement britannique était soucieux de s'acquitter de ses responsabilités. Mais si elle signifiait, comme certains gouvernements territoriaux le laissaient entendre, que certains territoires pourraient élaborer leur propre constitution sans aucune intervention extérieure, le Royaume-Uni ne pouvait pas y souscrire. Le Sous-Secrétaire a ajouté que son gouvernement attachait un grand prix à sa relation avec les territoires. Il ne souhaitait pas les forcer à devenir indépendants mais il les y encouragerait lorsque l'indépendance était envisageable (ce qui excluait Gibraltar, par exemple), si leurs peuples en exprimaient clairement le désir par des moyens constitutionnels. Le Royaume-Uni comprenait que l'indépendance pouvait être l'objectif à long terme de certains territoires. Le Sous-Secrétaire a souligné toutefois qu'aussi longtemps que ces territoires conservaient un lien avec le Royaume-Uni, leur gestion se faisait en partenariat avec le Gouvernement britannique²¹.

C. Examen de la situation par l'Organisation des Nations Unies

79. Le 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 58/108 A et B. La section II de la résolution 58/108 B porte spécifiquement sur Anguilla.

Notes

- ¹ Les informations figurant dans le présent document sont tirées de renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, ainsi que des rapports déjà publiés.
- ² *Demography, Culture, Migration, Crime, Marital Status and Fertility of the Resident Population of Anguilla according to the May 2001 Census*, Statistic Department, Ministry of Finance, Government of Anguilla (Département de statistique, Ministère des finances, Gouvernement d'Anguilla) <<http://www.gov.ai/statistics/census/index.htm>>.
- ³ *The Anguillian*, 27 juin, 18 août 2003; « Anguilla: Government poll shows that 51 per cent want changes to Constitution », *BBC Monitoring Americas*, 31 janvier 2004.
- ⁴ Discours prononcé à l'occasion de la présentation du budget 2004, <www.radioaxa.com/profiles/budget.htm>.
- ⁵ « Pounds 100m aid reshuffle hits 20 countries: Britain retreats from overseas commitments to pay for Iraq », *The Guardian*, 7 novembre 2003.

-
- ⁶ *Financial Times*, 18 juillet et 29 novembre 2003; *Chicago Sun-Times*, 18 janvier 2004; *The Anguillian*, 19 juin et 10 novembre 2003, 27 janvier et 13 février 2004; et *Travelvideo TV*, 27 janvier 2004 (<<http://travelvideotv>>).
- ⁷ *The Anguillian*, 9 octobre 2003.
- ⁸ « Commitment of Anguilla », lettre, datée du 5 mars 2002, adressée au Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques par le Ministre des finances d'Anguilla (<<http://www.oecd.org>>).
- ⁹ *National Underwriter*, 26 mai 2003.
- ¹⁰ Service d'analyse et d'information juridique, réglementaire et financière, Mondaq (<<http://www.Mondaq.com>>).
- ¹¹ <<http://www.Mondaq.com>>
- ¹² <<http://www.Mondaq.com>>.
- ¹³ Informations fournies par la Puissance administrante.
- ¹⁴ *The Anguillian*, 5 septembre 2003, et discours prononcé à l'occasion de la présentation du budget 2004 (<<http://www.radioaxa.com/profiles/budget.htm>>).
- ¹⁵ *Europa World Yearbook 2002*, « United Kingdom Overseas Territories: Anguilla ».
- ¹⁶ *The Anguillian*, 15 mai 2003.
- ¹⁷ *The Anguillian*, 27 juin 2003.
- ¹⁸ *The Anguillian*, 5 mai 2003.
- ¹⁹ *The Anguillian*, 22 mai, 19 et 27 juin 2003.
- ²⁰ <<http://www.radioaxa.com/profiles/budget.htm>>.
- ²¹ Minutes du cinquième Overseas Territories Consultative Council, 8 au 10 décembre 2003, annexe F, déclaration de clôture de Bill Rammel.
-